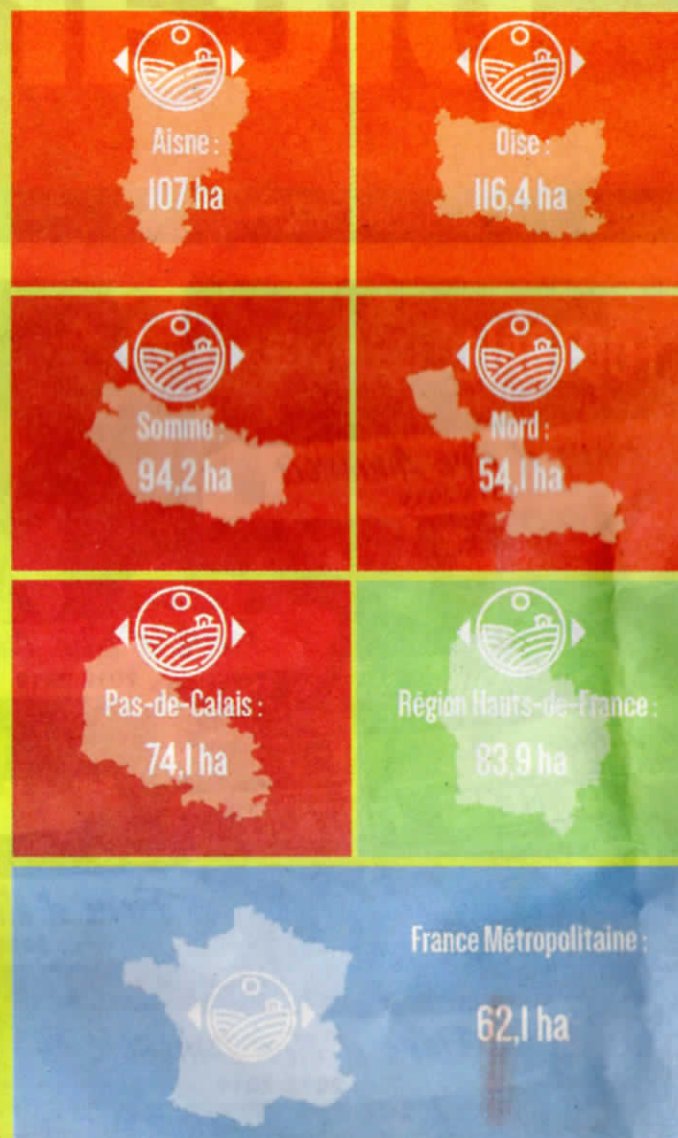


Les bénéficiaires de la PAC en Picardie

Superficie agricole utilisée (SAU)
moyenne des exploitations, en hectares, en 2016 :



26 093 exploitations agricoles dans les Hauts-de-France



Aides PAC premier pilier - aides directes (paiement 16/10/16 - 15/10/17) :



Somme
127 731 000 €
4 582 bénéficiaires



Oise
96 598 000 €
2 883 bénéficiaires



Aisne
130 331 000 €
3 683 bénéficiaires

environ 355 millions d'euros au total

2 1 3 Les plus gros bénéficiaires de la PAC

	Somme	Oise	Aisne
1	AOPLI : 1 305 637,83 €	Communauté de Communes des deux vallées : 835 444,85 €	Conseil départemental de l'Aisne : 1 827 939,38 €
2	OP-L-Vert : 1 110 930,64 €	Syndicat intercommunal aménagement de la Divette : 669 277,58 €	SARL Fraileg : 743 173,84 €
3	SCA Primacoop : 1 062 778,53 €	Communauté de communes d'Attichy : 410 384,46 €	Communauté de communes des portes de la Thiérache : 691 265,31 €
4	Compagnie nouvelle de sucrerie : 484 384,63 €	SCEA Fantauzzi : 292 003,06 €	Communauté de communes Pays des Trois rivières : 578 129,48 €
5	Prim Santerre : 425 873,22 €	SA du Valois et de l'Aisne : 209 519,05 €	Charpentier : 544 899,23 €



	Somme	Oise	Aisne
Nombre d'exploitations... touchant - de 50 € au premier pilier	180	37	46
touchant - de 10 000 €	28	30	53
Montant moyen Dotation	26 500 €	31 520 €	33 150 €

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



LES AUTRES POINTS



Une candidate originaire de Beauvais photographiée faisant le salut nazi

Il va falloir que la liste de la Ligne claire, adepte de la théorie du « grand remplacement » y réfléchisse en son sein. Après Fiorina Lignier, Gilet jaune amiénoise photographiée devant un dessin de croix gammée dans le sable, une seconde candidate de la liste a elle aussi été retrouvée en fâcheuse posture par nos confrères de L'Observateur de Beauvais. Clara Buhl, étudiante à Amiens originaire de Beauvais figurant en 22^e position dans la liste, a été photographiée faisant un salut nazi. Un cliché sur lequel on retrouve également Fiorina Lignier. Encore une « erreur de jeunesse » ? La candidate n'a pas répondu à nos sollicitations.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES (J-2)

PAC : QUI TOUCHE QUOI ?

Les agriculteurs picards ont touché 355 millions d'euros d'aides directes de la Politique agricole commune en 2017.

LES FAITS

- En France métropolitaine, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.
- 34 listes de 79 candidats ont été validées pour ce scrutin, ce qui constitue un record.
- Par rapport aux élections de 2014, le principal changement est la suppression des circonscriptions interrégionales au profit d'un retour à des listes nationales.

LA PAC, C'EST QUOI ?

Créée par le Traité de Rome en 1957, qui a institué la communauté économique européenne (CEE), ancêtre de l'Union européenne, la Politique agricole commune (PAC) est entrée en vigueur en 1962. Il s'agissait d'augmenter la productivité de l'agriculture pour nourrir le plus grand nombre tout en assurant des revenus décents aux agriculteurs. Après une période de soutien des prix (prix garantis), les aides directes aux agriculteurs sont apparues en 1992 : c'est le « premier pilier », dont la principale aide est liée à la surface de l'exploitation. En France, cette subvention à l'hectare diminue au-delà de 52 hectares. D'autres aides existent, pour la production de bovins allaitants, d'ovins et caprins, de lait, de protéines végétales, etc. Le second pilier est né en 1999 pour soutenir le développement rural. On y trouve notamment l'aide à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales. En tout, en France, 35 mesures différentes peuvent donner droit aux aides de la PAC.

2 QUI TOUCHE LES AIDES ?

Depuis 2009, le détail des aides de la PAC et les noms des bénéficiaires sont publiés. En France, le fichier est disponible sur le site Telepac. Les noms de ceux qui touchent moins de 1 250 euros par an sont anonymisés. Les dernières données datent de l'année 2016-2017 et nous ont permis d'établir l'infographie ci-contre.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, PLUS GROS BÉNÉFICIAIRE

Premier enseignement : la PAC peut aider d'autres organismes que les groupements d'agriculteurs. Ainsi, le plus gros bénéficiaire, en Picardie, lors de la période en question, est le conseil départemental de l'Aisne, qui a reçu plus d'1,8 million d'euros au titre du soutien de la promotion des activités touristiques. Suit, plus logiquement, avec 1,3 million d'euros d'aides au titre de l'aide dans le secteur des fruits et légumes, l'AOPLI, l'Association d'organisation de producteurs de légumes d'industrie, à Estrées-Mons (est de la Somme), qui regroupe les fournisseurs de Bonduelle. Même motif pour OP-Vert (organisation de producteurs de légumes verts), lui aussi fournisseur de Bonduelle, toujours à Estrées-Mons, qui a touché 1,1 million. Idem pour la SCA Primacoop de Soyecourt (Somme), coopérative endivière, avec 1,06 million. En cinquième position des plus

LE PRINCE ALBERT A REÇU 211 000 EUROS

Le prince Albert II de Monaco se classe dans la catégorie des agriculteurs : la SCA Prince Albert de Monaco (société en commandite par actions) a touché 211 000 euros en 2017, répartis entre l'aide de base, le remboursement de la discipline financière, le soutien supplémentaire aux premiers hectares, aux pratiques respectant le verdissement, etc. En effet, son altesse sérénissime est associée dans cette société en commandite par actions, qui possède 1 500 hectares de terres, dont la moitié sont cultivés, - et un château - à Marchais (Aisne).

Les bénéficiaires de la PAC en Picardie

Superficie agricole utilisée (SAU) moyenne des exploitations, en hectares, en 2016 :



gros bénéficiaires picards, on retrouve un organisme non agricole, la communauté de communes des Deux vallées, à Thourotte (Oise), avec 835 000 euros au titre des fonds Leader (Liaison entre action de développement de l'économie rurale), volet qualité de vie et diversification, et de l'aide à la conservation et mise en valeur du patrimoine rural. Néanmoins, la majorité des bénéficiaires sont bien des agriculteurs ou des coopératives. Dans le sud de l'Aisne, des viticulteurs qui produisent du champagne appa-

raissent dans le fichier Telepac, à l'instar de Charpentier, à Charly-sur-Marne, qui a touché 544 000 euros au titre du soutien au secteur vitivinicole.

3 QUEL AVENIR ?

La réforme de la PAC actuelle date de 2014 et doit s'achever en 2020. La France bénéficie d'une enveloppe de 9,1 milliards d'euros par an. Pour la future PAC, les négociations ont commencé depuis un an et demi. La Commission européenne propose une baisse de 5 % du futur budget total de la PAC, qui était de 408 milliards pour la période 2014-2020. Une baisse liée au Brexit : le départ de la Grande-Bretagne de l'Union européenne et, donc, la fin de sa contribution au budget communautaire représenteront forcément un manque à gagner. Le futur Parlement européen, élu dimanche, devra étudier ce dossier. ■ DENIS DESBLEDS avec SANTIAGO RICHARD

Aides PAC premier pilier - aides directes (paiement 16/10/16 - 15/10/17) :



Les plus gros bénéficiaires de la PAC

Somme	Oise	Aisne
AOPLI : 1 305 637,83 €	Communauté de Communes des deux vallées : 835 444,85 €	Conseil départemental de l'Aisne : 1 827 939,38 €
OP-L-Vert : 1 110 930,64 €	Syndicat intercommunal aménagement de la Divette : 669 277,58 €	SARL Frailleg : 743 173,84 €
SCA Primacoop : 1 062 778,53 €	Communauté de communes d'Attichy : 410 384,46 €	Communauté de communes des portes de la Thiérache : 691 265,31 €
Compagnie nouvelle de sucrerie : 484 384,63 €	SCEA Fantauzzi : 292 003,06 €	Communauté de communes Pays des Trois rivières : 578 129,48 €
Prim Santerre : 425 873,22 €	SA du Valois et de l'Aisne : 209 519,05 €	Charpentier : 544 899,23 €

exploitations...	Somme	Oise	Aisne
er pilleur	180	37	46
100 €	28	30	53
moyen	26 500 €	31 520 €	33 150 €

LES TOURMENTS DE LA FILIÈRE SUCRIÈRE

Après le lait pour les éleveurs en 2015, la fin des quotas sucriers en Europe a déstabilisé les planteurs de betteraves comme les industriels de la transformation. Les quotas sucriers en vigueur depuis 1967, ont été supprimés officiellement le 1^{er} octobre 2017, sur décision de l'Union européenne, après plusieurs années de préparation psychologique et de discours à l'époque plutôt volontaristes et optimistes.

Le désenchantement n'a pas tardé. À partir de la campagne betteravière 2017-2018, les planteurs n'ont plus bénéficié d'un prix minimum de la betterave, cultivateurs comme industriels transformateurs ne se retrouvant plus à l'abri des fluctuations des marchés mondiaux.

Avant la fin des quotas, les cours du sucre se situaient à 450-500 euros la tonne en Europe. Mais la surproduction mondiale ces deux dernières années, avec les résultats exceptionnels de deux producteurs géants de la canne à sucre (l'Inde et le Brésil) a fatalement participé à la chute des cours mondiaux, entraînant également une baisse drastique sur le marché européen. Sans éluder le phénomène spéculatif.

Le système de quotas n'existant plus pour jouer le rôle d'amortisseur, le sucre européen s'est effondré à 370 euros la tonne pour la campagne 2017-2018 et se stabilise à 305 € pour la campagne 2018-2019. Et le prix minimum garanti de la betterave a dégringolé de 25 euros par tonne de betteraves en 2016 à un prix libre proche des 22 € en 2018 selon les dernières estimations.

Dans ce contexte maussade, le plan de réorganisation du groupe Südzucker a agi comme un coup de massue. L'industriel allemand prévoyant toujours la fermeture des sucreries Saint-Louis à Eppeville (Somme) et Cagny (Calvados), malgré les pressions du gouvernement français et des représentants de la filière. Les tenants d'une cession des sucreries picarde et normande refusent que la production française soit, selon eux, sacrifiée par une décision qu'ils estiment purement financière. D'autant plus que les instituts professionnels prévoient une remontée des cours dès l'année prochaine. Le marché libre, c'est souvent la loi du yo-yo. ■ N.T.



VOTRE AVIS ?

Que préconisez-vous pour la future Politique agricole commune ?



DENIS BULLY
FDSEA
L'Europe, depuis le début de sa construction, a permis de créer un espace de

paix et de commerce, dans une coopération entre les États. La PAC a apporté une harmonisation, même si tout n'est pas parfait. Grâce à elle, on a pu parvenir à l'autonomie alimentaire sur le territoire européen mais la chute du mur de Berlin et l'ouverture aux pays de l'Est ont provoqué des déséquilibres au plan social et environnemental. Il y a des distorsions de concurrence alors qu'on a besoin d'une convergence. Il faut faire rayonner l'excellence de nos produits dans le monde. La compétition ne doit pas se faire entre pays européens.



RÉGIS DUBOIS
COORDINATION RURALE
Il faut revenir à l'esprit du Traité de Rome, et à la

préférence communautaire. La Politique agricole commune doit se baser sur des prix rémunérateurs, plus que sur des primes. Il ne faudrait jamais vendre à perte. La PAC doit aussi veiller à la souveraineté et à la sécurité alimentaire. Nous en appelons à une exception agricole : il faut sortir du libre échange dicté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ajuster les productions agricoles à l'échelle de l'Europe. Notre vocation est de nourrir la population.



SERGE SELLIER
CONFÉDÉRATION PAYSANNE
La politique des aides doit continuer, en

augmentant le soutien aux 52 premiers hectares. Les aides directes permettent de réguler les prix. Il faut favoriser une agriculture qui nourrit les gens. L'organisation des marchés et les accords de libre échange ont des effets pervers qui favorisent l'agriculture industrielle. Il faut aussi favoriser les actifs agricoles : aider les circuits courts, par exemple, créer mécaniquement une aide aux emplois puisque les petites exploitations emploient plus de gens à l'hectare. La PAC devrait s'orienter vers la sortie des pesticides.

35 MESURES, UN INVENTAIRE À LA PRÉVERT

Les aides de la PAC en France, ce sont actuellement 35 mesures auxquelles peuvent prétendre les agriculteurs, organismes, collectivités, etc. Chacune donne droit à des aides financières. La première d'entre elles, en termes de montant, est l'aide de base découplée à la surface : en clair, elle n'est pas couplée à la production de l'exploitation agricole mais à la surface en hectares. En 2017, ce sont près de 220 millions d'euros qui ont été versés en Picardie. Le soutien aux pratiques respectant le verdissement (maintien de surfaces d'intérêt écologique, telles que des prairies, assolement des cultures, c'est-à-dire que l'agriculteur doit varier ses cultures sur un même champ) a représenté 133 millions. Le soutien supplémentaire aux premiers hectares a rapporté presque 13 millions à ses bénéficiaires : en effet, en France, les exploitations jusqu'à 52 hectares sont mieux subventionnées, proportionnellement, que celles de plus de 52 hectares.

L'aide aux bovins allaitants s'est montée à 10,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3 millions d'aide au lait. Le soutien à l'environnement et au climat a mobilisé 2,8 millions d'euros en Picardie en 2017. Parmi les autres mesures, figurent le soutien de la promotion des activités touristiques (2,5 millions pour la Picardie en 2017), l'aide à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine rural (821 000 euros), le soutien en faveur des jeunes agriculteurs (1,5 million), etc. Deux mesures visent à améliorer l'alimentation des enfants dans les écoles et lycées : l'aide aux fruits et légumes et l'aide au lait. 18 établissements et communes - rappelons qu'elles sont en charge des cantines des écoles - de Picardie se sont partagé 34 000 euros, toujours en 2017, pour fournir des fruits et légumes aux élèves. Bien loin des 200 000 euros perçus pour l'aide au lait à l'école, dans 161 structures. Parmi les aides du second pilier, on trouve l'assurance récolte (4,6 millions en Picardie en 2017), l'aide à l'agriculture biologique - maintien ou conversion (1,9 million), etc. ■ D.D.

